

ADOPTION ANTICIPÉE DE LA NOUVELLE NORME DE REPORTING IFRS 11 – PARTENARIATS

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la nouvelle norme IFRS 11 en mai 2011. Cette norme a été avalisée par l'Union européenne en avril 2013 et entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2014.

Le 30 septembre 2013, le Conseil d'Administration de Recticel a décidé d'appliquer officiellement la nouvelle norme de reporting IFRS 11 – Partenariats – à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application de la nouvelle norme IFRS 11 requiert l'intégration de coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. En conséquence de ce changement, Recticel adaptera ses comptes financiers à partir du 1^{er} janvier 2013, ce qui implique obligatoirement un retraitement de ses comptes financiers 2012 sur base comparable.

Conformément à cette nouvelle norme, les coentreprises effectivement intégrées par la méthode de la consolidation proportionnelle seront assimilées à des partenariats ayant une participation dans l'actif net, pour lesquels la méthode de la mise en équivalence sera appliquée. La modification de la méthode de consolidation concerne les coentreprises suivantes de Recticel : Eurofoam, Proseat et Kingspan Tarec Industrial Insulation (KTII).

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement dans ces coentreprises est comptabilisé dans le bilan consolidé sous le poste « Participations mises en équivalence/Coentreprises » à leur valeur d'investissement évaluée au coût historique, et ajustée de la quote-part du Groupe dans leur résultat net accumulé depuis leur première consolidation, tandis que suivant la méthode de consolidation proportionnelle, leur contribution était auparavant comptabilisée sur chaque ligne du bilan. La contribution des coentreprises au résultat de la période est comptabilisée sous le poste « Résultat des sociétés mises en équivalence – coentreprises », tandis que selon la méthode de consolidation proportionnelle, cette contribution était comptabilisée sur chaque ligne du compte de résultats.

Au vu de l'importance de ces coentreprises dans ses états financiers consolidés, Recticel appliquera cette nouvelle norme comptable à partir du 1^{er} janvier 2013.

Lors de la première application de l'IFRS 11, l'entité doit également retraiter et présenter des informations financières pour l'exercice annuel précédant la première année d'application de la norme, afin de disposer d'informations financières officielles comparables.

Conformément aux règles de la norme IFRS, les comptes financiers de la période précédente doivent être retraités comme si les nouvelles méthodes comptables avaient toujours été appliquées. En conséquence les états financiers 2012 de Recticel seront retraités pour y être conformes.

En application des règles comptables susmentionnées, les comptes financiers de Recticel publiés précédemment ne seront plus considérés à l'avenir comme relevant sur base comparable.

Les principales modifications de l'état financier consolidé 2012 de Recticel sont les suivantes :

<i>en millions d'EUR</i>	FY2012 comme publié le 01 mars 2013	FY2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	FY2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	1 319,5	1 319,5	1 035,1
Marge brute	211,0	211,0	170,7
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	16,0%	16,0%	16,5%
REBITDA	90,7	87,7	73,0
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,9%	6,6%	7,1%
EBITDA	81,1	78,2	66,0
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,1%	5,9%	6,4%
REBIT	50,8	47,9	41,1
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,9%	3,6%	4,0%
EBIT	39,7	36,8	33,0
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,0%	2,8%	3,2%
Résultat financier	(14,3)	(14,8)	(11,6)
Impôts sur le résultat	(7,8)	(6,7)	(6,0)
Résultat de la période après impôts (quote-part du Groupe)	17,6	15,4	15,4
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus	260,6	241,1	241,1
Dette financière nette	172,6	172,6	137,7
Ratio d'endettement	66%	72%	57%

(1) révision en raison de la **modification de la norme IAS 19 – Avantages au personnel** (cf. également le communiqué de presse du 30 août 2013 relatif aux résultats du premier semestre 2013) ;

(2) révision en raison de la **modification de la norme IAS 19 – Avantages au personnel** (cf. également le communiqué de presse du 30 août 2013 relatif aux résultats du premier semestre 2013) et de **l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 – Partenariats**.

ANNEXES

1. Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'EUR</i>	FY2012 comme publié le 01 mars 2013	FY2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	FY2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	1 319,5	1 319,5	1 035,1
Coûts de distribution	(65,8)	(65,8)	(54,5)
Coûts des ventes	(1 042,7)	(1 042,7)	(809,9)
Marge brute	211,0	211,0	170,7
Charges générales et administratives	(83,7)	(83,7)	(66,8)
Charges commerciales et de marketing	(74,8)	(74,8)	(65,8)
Frais de recherche et de développement	(14,9)	(14,9)	(12,9)
Pertes de valeurs	(1,6)	(1,6)	(1,1)
Autres produits opérationnels (1)	15,3	15,3	14,7
Autres charges opérationnelles (2)	(12,2)	(15,2)	(11,9)
Autres résultats opérationnels (1)+(2)	3,0	0,1	2,9
Résultat des sociétés associées	0,7	0,7	6,0
Résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT)	39,7	36,8	33,0
Produits d'intérêts	0,4	0,4	1,0
Charges d'intérêts	(12,3)	(12,3)	(10,3)
Autres produits financiers	15,1	12,7	8,8
Autres charges financiers	(17,6)	(15,6)	(11,1)
Résultat financier	(14,3)	(14,8)	(11,6)
Résultat de la période avant impôts	25,4	22,0	21,4
Impôts sur le résultat	(7,8)	(6,6)	(6,0)
Résultat de la période après impôts	17,6	15,4	15,4
dont quote-part du Groupe	17,6	15,4	15,4
dont quote-part des intérêts minoritaires	(0,0)	(0,0)	0,0

2. Résultat global consolidé

<i>en millions d'EUR</i>	FY2012 comme publié le 01 mars 2013	FY2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	FY2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Résultat de la période après impôts	17,6	15,4	15,4
Autre résultat global			
Réserves de couverture	(1,4)	(1,4)	(1,4)
Ecart de conversion	2,9	2,9	2,9
Impôts différés sur réserves associées aux couvertures d'intérêts	0,5	0,5	0,5
Autre résultat global net d'impôts	2,0	2,0	2,0
Résultat global de la période	19,6	17,3	17,3
Résultat global de la période	19,6	17,3	17,3
dont quote-part du Groupe	19,6	17,3	17,3
dont quote-part des intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0

3. Bilan consolidé

<i>en millions d'EUR</i>	31 déc 2012 comme publié le 01 mars 2013	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Immobilisations incorporelles	13,0	13,0	11,1
Goodwill	35,0	35,0	25,1
Immobilisations corporelles	270,9	270,9	219,2
Immeubles de placements	4,5	4,5	4,5
Participations mise en équivalence	13,8	13,8	69,1
Autres participations et Participations disponibles à la vente	0,4	0,4	0,3
Créances non courantes	7,7	7,7	10,2
Impôts différés	45,5	50,0	49,5
Actifs immobilisés	390,7	395,2	389,0
Stocks et commandes en cours	116,6	116,6	91,0
Créances commerciales	114,5	114,5	78,4
Autres créances	52,5	52,5	60,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27,1	27,1	18,6
Actifs circulants	310,7	310,7	248,2
TOTAL DE L'ACTIF	701,4	705,9	637,3

<i>en millions d'EUR</i>	31 déc 2012 comme publié le 01 mars 2013	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Capitaux propres avant intérêts minoritaires	260,6	241,1	241,1
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres, intérêts minoritaires inclus	260,6	241,1	241,1
Pensions et autres provisions	37,8	62,0	54,0
Impôts différés	8,6	8,4	7,3
Dettes financières portant intérêts	142,5	142,5	120,5
Autres dettes	0,5	0,5	0,7
Obligations et dette à long terme	189,4	213,4	182,4
Pensions et autres provisions	3,1	3,1	2,7
Dettes financières portant intérêts	57,8	57,8	36,5
Dettes commerciales	105,0	105,0	86,1
Dettes d'impôts	2,3	2,3	2,1
Autres dettes	83,2	83,2	86,5
Obligations et dette à court terme	251,4	251,4	213,8
TOTAL DU PASSIF	701,4	705,9	637,3

<i>en millions d'EUR</i>	31 déc 2012 comme publié le 01 mars 2013	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R ⁽¹⁾	31 déc 2012 remanié pour IAS 19R et IFRS 11 ⁽²⁾
Dettes financières nettes	172,6	172,6	137,7
Dettes financières nettes / Capitaux propres (intérêts minoritaires inclus)	66%	72%	57%
Capitaux propres (intérêts minoritaires inclus) / Total de l'actif	37%	34%	38%

- (1) Révision en raison de la **modification de la norme IAS 19 – Avantages au personnel** (cf. également le communiqué de presse du 30 août 2013 relatif aux résultats du premier semestre 2013). La norme IAS 19 a pour conséquence la révision des engagements nets 2012 pour charges de pensions. La méthode du « corridor », qui permettait d'étaler la comptabilisation des dépenses sur plusieurs périodes comptables, ne sera plus utilisée. La nouvelle norme IAS 19 a un impact de -19,5 millions d'euros sur le total des fonds propres au 31 décembre 2012, le faisant passer de 260,6 à 241,1 millions d'euros. Elle affecte également le résultat de la période après impôts à hauteur de -2,2 millions d'euros.
- (2) Révision en raison de la **modification de la norme IAS 19 – Avantages au personnel** (cf. également le communiqué de presse du 30 août 2013 relatif aux résultats du premier semestre 2013) et de **l'adoption anticipée de la norme IFRS 11 – Partenariats**.

Le rapport d'assurance du commissaire sur la compilation du bilan consolidé et du compte de résultats pro forma au 31 décembre 2012, établi sur la base de l'application anticipée des nouvelles normes comptables IFRS 11 « Partenariats », est disponible gratuitement sur www.recticel.com.

Calendrier financier

<i>Trading update</i> du troisième trimestre 2013	31.10.2013 (avant l'ouverture de la bourse)
Résultats annuels 2013	28.02.2014 (avant l'ouverture de la bourse)
<i>Trading update</i> du premier trimestre 2014	07.05.2014 (avant l'ouverture de la bourse)
Assemblée Générale Annuelle	27.05.2014 (à 10h00 CET)
Résultats du premier semestre 2014	29.08.2014 (avant l'ouverture de la bourse)
<i>Trading update</i> du troisième trimestre 2014	31.10.2014 (avant l'ouverture de la bourse)

Informations complémentaires

RECTICEL – avenue des Olympiades 2, B-1140 Bruxelles (Evere)	
<u>PRESSE</u>	<u>INVESTOR RELATIONS</u>
Mr Jan De Moor	Mr Michel De Smedt
Mobile: +32 475 42 78 26	Mobile: +32 479 91 11 38
Tél: +32 2 775 18 95	
demoor.jan@recticel.com	desmedt.michel@recticel.com

Recticel en bref

Recticel est un groupe belge de dimension européenne mais il est également actif dans le reste du monde. Il est présent dans 28 pays avec 103 implantations.

Recticel contribue au confort quotidien. Il fabrique non seulement des rembourrages de sièges mais encore des matelas et des sommiers de grandes marques, des isolants, des habillages intérieurs pour voitures et toutes sortes de d'autres produits destinés à des applications industrielles et domestiques.

Recticel regroupe les marques de literie réputées Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Swissflex®, Superba®, et Ubica®. La division Isolation fournit des produits d'isolation thermique de première qualité sous les marques connues Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®.

Recticel est animé par une grande volonté de progrès technologique et d'innovation, ce qui lui a permis de percer auprès des constructeurs automobiles les plus prestigieux.

Recticel (NYSE Euronext: REC – Reuters: RECTt.BR – Bloomberg: REC.BB) est coté sur NYSE Euronext à Bruxelles.



Ce communiqué de presse est disponible en français, en néerlandais et en anglais sur le site www.recticel.com